

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Train à Vapeur d'Auvergne / Association de la 141R420
139 avenue Jean MERMOZ – 63100 CLERMONT-FERRAND
Association de loi 1901
Henri BARBIER
Président
barbier-henri@orange.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- Entreprise ferroviaire (EF) autre²
 - Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV :TVA)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

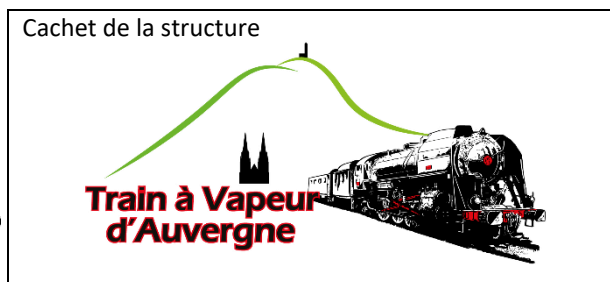
avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 2 avril 2018

Nom : **Henri BARBIER**
Président



Signature : **Train à Vapeur d'Auvergne / 141R420**



Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail contact@uncto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement